

AI Index: PRE 01/075/2008
29 February 2008

Cuba. Les droits humains doivent être respectés et protégés sans aucune réserve

Amnesty International s'est félicitée ce vendredi 29 février de la signature par Cuba du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et elle a appelé le pays à ratifier ces deux traités sans émettre de réserve.

« Les nouvelles autorités cubaines doivent honorer leurs engagements en matière de droits humains en introduisant des mesures pour garantir la liberté d'expression et l'indépendance de la justice, en commençant par la libération inconditionnelle des 58 prisonniers d'opinion actuellement incarcérés », a déclaré Fernanda Doz Costa, responsable des recherches sur Cuba au sein du programme Amériques d'Amnesty International.

« Les normes relatives aux droits humains étant l'expression juridique des droits essentiels de toute personne en tant qu'être humain, Amnesty International exhorte Cuba à accepter l'ensemble des obligations émanant de ces pactes », a conclu Fernanda Doz Costa.